Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20261008-202610005-DE

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 08/10/2026

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage

L' an deux mil vingt six et le huit Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 14

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme GUYOT Lydia, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme MOREAU Marie, M. POREZ Claude, Mme SAMEDI Marie, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, M. NURIT Didier
Absents : M. LE BIGAUD Pascal
Excusés :

M. LE DUIGO Christophe a été élu secrétaire de séance.

Réf : 2026-10-005

Aucun
Pour : 10
Contre : 1
Abstentions : 3

Objet : Prise d'acte du rapport d'observations définitives du contrôle de la Cour régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté de communes de L'Oust à Brocéliande Communauté

La Cour régionale des comptes a examiné la gestion de la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté pour la période 2019-2025-2026 et a rendu, en date du 12 mai 2026, un rapport d'observations définitives.

La Commune de Saint-Guyomard étant membre de la Communauté de communes de de l'Oust à Brocéliande Communauté, et la Commune souhaitant acter officiellement sa prise de connaissance de ce rapport, Monsieur le Maire a présenté ledit rapport au Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20261008-202610005-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré PREND ACTE du rapport d'observations définitive de la Cour régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté pour la période 2019-2025-2026,

- à 10 voix pour
- à 1 voix contre
- à 3 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Maurice BRAUD

MAIRIE DE St-GUYOMARD
56 (Morbihan)